DLP 5-3-79077222 J.D

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°5
2 Mars 1979

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES DU RHONE, HAUTE CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX   Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements · Quartier Cantarel · MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 · 84008 AVIGNON CEDEX · TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83

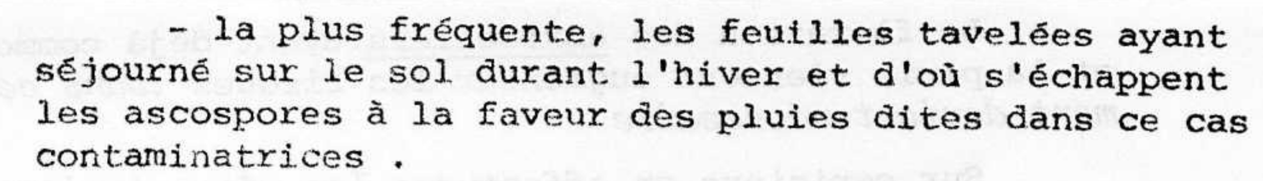
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

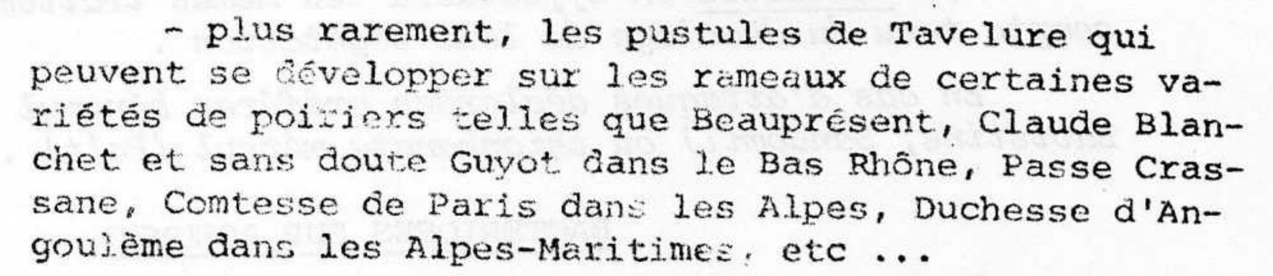
DERNIER BULLETIN QUE RECEVRONT LES NON REABONNES

TAVELURE DU POIRIER

C   C3

Sur les poiriers les contaminations printanières (primaires) peuvent avoir deux origines :


- la plus fréquente, les feuilles tavelées ayant séjourné sur le sol durant l'hiver et d'où s'échappent les ascospores à la faveur des pluies dites dans ce cas contaminatrices .


- plus rarement, les pustules de Tavelure qui peuvent se développer sur les rameaux de certaines variétés de poiriers telles que Beauprésent, Claude Blanchet et sans doute Guyot dans le Bas Rhône, Passe Crassane, Comtesse de Paris dans les Alpes, Duchesse d'Angoulême dans les Alpes-Maritimes, etc ...

Ces pustules libèrent à l'occasion des pluies des conidies qui provoquent en général des contaminations primaires plus précoces que celles occasionnées par les ascospores .

Traitement préventif :

Il est appliqué avant une pluie contaminatrice .

Compte tenu de ce que les premières contaminations peuvent intervenir dès l'apparition des organes verts (stade C3 ci-dessus) à l'occasion de pluies, il convient de suivre attentivement le débourrement pour intervenir juste avant l'apparition du stade sensible avec un fongicide de préférence cuprique à la dose de 250 g de cuivre métal par hectolitre d'eau, soit environ 2,5 kg de cuivre à l'hectare .

Cette première application sera d'autant plus utile que la contamination aura été plus importante l'année dernière, que la variété est plus sensible à ce champignon et qu'aucun traitement spécifique n'aura été fait à la chute des feuilles .Elle sera également nécessaire dans les vergers où des dégâts de Bactériose (Pseudomonas syringae) ont été observés en 1978 surtout sur les variétés Beurré Giffard, Beurré Hardy et Packams de la basse vallée de la Durance .

Contre la Tavelure après l'apparition des premiers organes verts, on donnera la préférence aux fongicides de synthèse dont la liste sera publiée ultérieurement .

Il est à signaler qu'à partir du 21 Février ont commencé dans la région d'Avignon. les premières projections d'ascospores issues de feuilles tavelées, tandis qu'en altitude (région de Volonne) , ces projections ne sont pas encore amorcées à ce jour, même dans les situations les plus chaudes .

Traitement d'arrêt dit "STOP" :

Il est utilisé après ou pendant une pluie contaminatrice si celle-ci persiste . Il nécessite de connaître de façon très précise les conditions d'infection (durée d'humectation du végétal et température moyenne durant cette période) et exige que l'appareil de traitement puisse pénétrer dans la plantation même après une pluie abondante (sol de préférence enherbé) .

.../...

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" · Directeur-Gérant F. Journet · CPPAP N° 478 AD

La plupart des fongicides de synthèse anti-tavelure assurent encore une bonne protection lorsqu'ils sont appliqués dans les 36 heures après le début d'une pluie contaminatrice .

PSYLLE DU POIRIER

Il est encore trop tôt pour intervenir sur les larves dont l'éclosion vient tout juste de commencer dans les zones précoces .De toute façon on n'interviendra pas avant la fin de la floraison .

CLOQUE DU PECHER, DE L'AMANDIER et DU PRUNIER

Suivre le débourrement avec attention et se reporter à notre Bulletin Technique du 23 Janvier pour le choix des produits à employer en fonction du stade végétatif .Sur pruniers dont les fruits ont été déformés en "pochette" par la Cloque l'an dernier des interventions sont nécessaires comme sur pêchers .

PUCERON VERT SUR PECHERS et AMANDIERS

Intervenir avant floraison avec lindane 30 g. de M.A./hl, si le traitement aux colorants nitrés n'a pu être effectué .

MONILIA

La floraison des abricotiers ayant déjà commencé en régions précoces, le froid et la pluie viennent augmenter les risques .*Dans ce cas un renouvellement du traitement devient nécessaire .*

Sur cerisiers *on effectuera les mêmes traitements que pour les abricotiers, compte tenu du décalage de leur végétation .*

En cas d'attaques déclarées préférer bénomyl (Benlate), carbendazime (Derosal, Bavistine, Sandomil) ou thiophanate méthyl (Pelt) .

BACTERIOSES SUR AGRUMES

En Corse, depuis quelques années des dégâts dûs à Pseudomonas syringae sont observés sur les agrumes .*Il est donc recommandé de lutter contre cette bactérie par application d'un fongicide cuprique à raison de 500 g. de cuivre métal par hectolitre .Ce traitement s'effectuera après la récolte .*

ACARIOSE DEFORMANTE DES AGRUMES (A. sheldoni)

Dans les plantations, surtout des Alpes-Maritimes, où cet acarien invisible à l'oeil nu a déjà pu causer l'an dernier des déformations de pousses, d'organes floraux ou surtout de fruits, *il est conseillé d'effectuer dès à présent une pulvérisation de soufre mouillable micronisé à la dose de 500 g. de soufre par hectolitre d'eau .Ce traitement sera à renouveler dans un mois si les attaques ont été très importantes .*

PROTECTION DES ABEILLES

L'arrêté ministériel du 4 Février 1976 précise "les dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs" .

Article 1 - Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides à l'exception de ceux qui portent sur leur emballage la mention "NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES" .

L'usage des produits présumés dangereux pour les abeilles est interdit notamment :

- sur les arbres fruitiers pendant la floraison;
- sur toutes les cultures visitées par les abeilles pendant la floraison .

Si des plantes mellifères en fleur se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles devront être fauchées avant traitement .

Nous rappelons à cette occasion que les pesticides déclarés comme "NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES" le sont à condition d'être utilisés comme prévu par l'homologation, plus particulièrement en ce qui concerne leur dosage .On évitera également de les appliquer en cours de floraison durant les heures les plus chaudes de la journée .

Des accidents encore trop fréquents nous sont signalés chaque année .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE : G.TOUZAA